

## Pour des conditions de travail qui respectent



L'AESH ne peut plus sacrifier sa santé physique ou psychique (troubles musculo squelettiques, troubles du dos, burn-out, dépression.) pour servir de vitrine à l'école inclusive.

### Faire respecter les textes réglementaires

Cette « désorganisation » du travail s'est considérablement étendue avec la généralisation des PIAL, l'extension des déplacements, la multiplication des tâches hors cadre des missions, la mutualisation à outrance des heures d'accompagnement d'élèves ayant différents besoins.

La CGT Educ'action a déjà fait le terrible constat sur l'année 2021-2022 du nombre exponentiel de démissions et de licenciements pour inaptitudes. Ils et elles réalisent des gestes techniques, savent adapter des postures expertes pour contribuer à la **réussite de la scolarisation** des élèves en situation de handicap en collaboration avec l'équipe pédagogique. Les AESH participent au projet d'école inclusive telle que définie depuis 2005.

### Faire respecter le cadre de ses missions, c'est la 1ère étape vers la reconnaissance professionnelle

Leur valeur professionnelle doit donc être reconnue par des actes concrets.

#jevotecgteduc2022



## La Cgt éduc'action revendique

- un vrai métier reconnu par un statut de fonctionnaire d'État de catégorie B ;
- un recrutement avec un salaire de début de carrière d'1,4 fois le SMIC (la CGT revendique un SMIC à 1800€) ;
- des obligations réglementaires de service (ORS) d'AESH pour un temps plein et un salaire à 100% à 24h d'accompagnement ;
- l'accès à une formation qualifiante et diplômante continue sur le temps de travail et de 1 an en initiale ;
- 2 élèves maximum à accompagner sur un même lieu de travail ;
- le respect strict du cadre de missions des AESH défini par la circulaire n° 2017.